



En partenariat avec [la plateforme SOIRÉE](#)

# Cpas1option

.COM

*Séminaire de sensibilisation*

Les 18 et 19 mars 2019



Les organisateurs du séminaire vous prient de bien vouloir noter que ni les déplacements ni les frais d'hébergement des participants ne sont pris en charge par l'organisation du séminaire, mais que l'accès aux différents buffets est intégré dans le montant des frais d'inscription.

Cpas1Option est un évènement labellisé



# RAPPEL DU PROGRAMME

---

## Lundi 18 mars 2019 : l'e-réputation

12 h à 13 h 30 - accueil et déjeuner

13 h 30 à 14 h - présentation du séminaire par les partenaires de la démarche :

- **Jacques FAYOLLE**, président de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et directeur de Télécom Saint-Etienne ;
- **Gérald MAJOU DE LA DÉBUTRIE**, chargé de mission DD & RS, politiques régionales et vie étudiante à la Conférence des grandes écoles (CGE) ;
- **Constantin FOREAU**, président du Bureau national des élèves-ingénieurs (BNEI) et élève-ingénieur à l'INSA Centre Val de Loire ;
- **Patricia FOURNIER**, animatrice du groupe de travail LUCA de la CGE, responsable de la vie de campus à CentraleSupélec.

14 h - **Romuald BONÉ**, directeur de l'INSA Strasbourg et membre de la Commission permanente de la CDEFI.

14 h - discours de **Brigitte PLATEAU**, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

14 h 30 à 16 h 30 - table-ronde sur les traces numériques, animée par **Delphine DUVERGER**, chargée de mission communication, commission Formation et société de la CDEFI :

- comprendre les dangers par **Denis MEREAU**, DIPJ Strasbourg LION, Major de police, officier de police au laboratoire d'investigation du numérique ;
- le regard des recruteurs face aux traces numériques par **Michel PONS**, Alstom Transport ;
- témoignage de **Chloé HUYGUE**, élève-ingénieure de l'INSA Strasbourg.

 Temps d'échanges avec la salle

16 h 30 à 17 h 00 - pause-café

17 h 00 à 17 h 45 - Les traces numériques : comment les gérer ?

Intervention de **Maxime DROUET**, spécialiste du marketing et des réseaux sociaux.

 Temps d'échange avec la salle

## Mardi 19 mars 2019 matin : la prévention

9 h à 9 h 30 - accueil-café

**9 h 30 à 10 h 30** - Les questions de responsabilité des associations et des responsables d'établissements, par **Constantin FOREAU**, président du BNEI.

- 
-  Temps d'échange avec la salle

**10 h 30 à 11 h 15** - présentation de la démarche Cpas1option 2019, des partenariats et de la plateforme SOIRÉE :

- **Constantin FOREAU**, président du BNEI ;
- **Patricia FOURNIER**, pilote du GT LUCA de la **CGE**, responsable de la vie de campus à CentraleSupélec.

-  Temps d'échange avec la salle

**12 h à 14 h** - déjeuner et appel des participants pour la signature de la charte, animé par **Patricia FOURNIER**

Ce sont les binômes des établissements composés des élus ou futurs élus de Bureaux des élèves et des représentants des écoles qui signent la charte Cpas1option. Pour cette édition 2019, la CDEFI et la CGE en accord avec le BNEI, offrent 10 crédits par établissement sur la plateforme SOIRÉE.

### Mardi 19 Mars 2019 matin : la santé

**14 h à 15 h 30** - alcool et cerveau, par le Docteur **Alexandre ESCAUT**, addictologue.

-  Temps d'échange avec la salle

**15 h 30 à 15 h 45** - clôture du séminaire par les partenaires de la démarche :

- **Romuald BONÉ**, directeur de l'INSA Strasbourg, membre de la commission permanente de la CDEFI ;
- **Gérald MAJOU DE LA DÉBUTRIE**, chargé de mission DD & RS, politiques régionales et vie étudiante de la CGE ;
- **Constantin FOREAU**, président du BNEI et élève-ingénieur à l'INSA CVL ;
- **Patricia FOURNIER**, animatrice du groupe de travail LUCA de la CGE, responsable de la vie de campus à CentraleSupélec.

**15 h 45** - Présentation de l'organisateur du séminaire 2020

# 18 mars 2019 – Ouverture du séminaire

---

## Présentation du séminaire par les partenaires de la démarche

**Jacques FAYOLLE** introduit le séminaire par le message d'accueil suivant :

Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
chère Brigitte,  
Monsieur le directeur de l'INSA Strasbourg, cher Romuald,  
Madame et messieurs les partenaires de la démarche Cpas1option, cher Gérald, cher  
Constantin, chère Patricia,

---

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices d'écoles d'ingénieurs, professeurs et  
responsables administratifs, mes chers collègues,  
Mesdames et messieurs les présidents et futurs présidents de Bureaux des élèves,  
Madame, Monsieur,

La Conférence des directeurs (et directrices) des écoles françaises d'ingénieurs, partenaire de  
la démarche, au côté du Bureau national des élèves ingénieurs et de la Conférence des grandes  
écoles, est heureuse d'accueillir 189 participants pour cette nouvelle édition du séminaire de  
sensibilisation et de prévention Cpas1option.

Nous remercions chaleureusement l'INSA Strasbourg pour son accueil, notamment Romuald  
Boné, son directeur, Nathalie Gartiser, directrice de la stratégie et de l'amélioration continue,  
et l'ensemble des personnels et élèves de l'école.

La démarche Cpas1option existe depuis 2007, à l'initiative du BNEI. C'est un contrat moral  
auquel les écoles signataires – directions, administrations et bureaux des élèves – s'engagent  
année après année. Rappelons que ce séminaire est organisé par le groupe de travail LUCA  
composé de professionnels qui œuvrent quotidiennement pour la sécurité des élèves.

Cet évènement a pour vocation de vous informer, vous éclairer, et vous divertir. C'est  
également un lieu d'échanges entre écoles. Nous militons pour la viralité des bonnes  
initiatives : le bien-être et la sécurité des étudiants sont des préoccupations transversales, que  
l'on soit au sein d'une école de commerce, de management ou d'ingénieurs. Aussi, nous vous  
encourageons vivement à profiter de chaque pause repas et café. Pour la majorité des élèves,  
la période des études se conjugue avec une vie étudiante enrichissante ponctuée d'activités  
diverses (sportives, culturelles, sociales). Nous devons garder à l'esprit que certains étudiants  
encourent des risques liés à une alcoolisation massive, la prise de substances et des  
comportements addictifs.

Permettez-moi d'aborder la séquence chiffres (dont certain mériteraient d'être actualisés...) de  
ce discours. Un grand nombre d'entre vous n'y verront pas d'inconvénients, les mathématiques  
faisant partie de votre quotidien :

- 12 % des jeunes de 17 ans sont des consommateurs réguliers d'alcool ;

- 46 % des jeunes entre 18-25 ans ont connu une ivresse dans l'année, et 29 % des jeunes entre 18-25 ans ont connu trois ivresses dans l'année ;
- ce phénomène touche aussi les jeunes femmes : 28 % des étudiantes ont connu une alcoolisation d'au moins 6 verres en une seule occasion tous les mois (8 % en 2005 ; 19 % en 2010) ;
- 11 % des étudiantes ont été ivres au moins dix fois dans la dernière année (7 % en 2010 et 2 % en 2005) ;
- 48 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté le cannabis, et 9 % sont des fumeurs réguliers ;
- 16 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir déjà pris des anxiolytiques au cours de leur vie ;
- 13 % des hypnotiques, et 6 % des antidépresseurs ;
- 3,2 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté la cocaïne.

Ces chiffres seuls nous incitent, tous, à une plus grande vigilance :

- dans le déroulement des soirées ;
- par rapport à notre propre consommation ;
- pour une entraide accrue envers autrui ;
- pour un refus catégorique et une condamnation ferme et explicite de toutes formes de violences engendrées par une surconsommation d'alcool ou de substances, notamment au niveau des directions d'écoles.

Ensemble, nous avons accompli de véritables progrès pour une diminution significative des risques liés aux festivités. Les dangers actuels se concentrent au niveau des événements non officiels, les fameux *before* et *after*. Aussi, nous devons profiter de cette occasion pour trouver des solutions qui permettront de ne plus vivre des drames au sein de nos écoles.

C'est pourquoi, les partenaires ont multiplié cette année les engagements :

- signature de la charte relative à l'organisation d'événements festifs et d'intégration étudiants avec la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, madame Frédérique Vidal, charte qui nous engage ;
- signature du partenariat avec la plateforme SOIRÉE, outil d'aide à l'organisation des événements étudiants créé par Patricia Fournier, responsable vie étudiante de CentraleSupélec.

Très bon outil que je vous invite à tester et à adopter.

Le thème de notre séminaire 2019 est l'e-réputation. À l'heure des *fake-news*, de l'hypercommunication, et en tant que directeur d'une école numérique qui a créé des diplômes dans le design de la communication numérique, j'y suis très sensible.

Les questions de réputation et, sous-jacent à cela, les problématiques de harcèlement numérique et moral, sont des sujets d'actualité importants, et je vous invite à porter la plus grande attention aux conférences qui vont suivre.

L'année passée, 53 chartes avaient été signées. Chaque année, cette cause rassemble de plus en plus d'écoles et d'étudiants. La prévention par les pairs est un des facteurs de réussite de notre démarche, et les changements commenceront grâce à vous.

Nous vous souhaitons un bon séminaire !

**Gérald MAJOU DE LA DÉBUTRIE**, chargé de mission DD & RS, politiques régionales et vie étudiante de la CGE

Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, monsieur le président de la CDEFI, monsieur le président du BNEI et madame l'animatrice du groupe LUCA,

Je m'associe aux remerciements faits par le président de la CDEFI et, confirme, au nom de la CGE, l'honneur qui nous est fait d'organiser ce séminaire, aux côtés de la CDEFI et du BNEI.

Nous ne sommes pas loin de deux cents, issus d'une grande diversité d'écoles, rassemblés ici, entre pairs, pour apprendre à éviter les comportements à risque lors des événements festifs. Si nous sommes tous là aujourd'hui, c'est que nous considérons que cela relève de notre responsabilité, et j'aimerais rappeler le cadre de valeurs dans lequel cette responsabilité s'exerce :

- solidarité et bienveillance : nul n'est à l'abri d'un accident, le risque zéro n'existe pas. Un coma éthylique peut survenir même lors des événements les mieux encadrés, et l'accident qui arrive chez l'autre est aussi notre accident ;
- respect de soi et d'autrui, dans cet ordre : l'expérience du groupe est forte dans nos écoles, c'est une « marque de fabrique » à laquelle nous tenons, mais elle peut se transformer en cauchemar pour les minorités si la diversité des points de vue, des cultures est méprisée ou simplement ignorée.

J'aimerais rappeler aussi comment s'exerce cette responsabilité, selon nous : par la coopération entre étudiants, entre personnels, entre l'administration et les étudiants : une nécessité qui explique l'invitation en binômes administration/BDE, mais aussi une coopération qui va bien au-delà, en associant les experts et les autorités compétentes (gendarmerie, préfecture...) localement.

Pendant ces deux jours, nous échangerons, bien évidemment, sur la santé et la prévention, mais nous parlerons aussi d'e-réputation. À ce titre, j'ai une anecdote personnelle à partager avec vous. Je n'ai pas toujours exercé le métier que je fais aujourd'hui. Il y a une dizaine d'années, j'avais une profession bien différente. De temps en temps, je reçois des appels téléphoniques sur mon portable « Bonjour Monsieur, nous avons des promos sur nos *intercepts* pour désherber mécaniquement... » ou encore « Bonjour, serait-il possible de venir à la propriété, pour faire une dégustation ? » et là, j'arrête la personne, et lui explique que je n'exerce plus ce métier depuis longtemps. J'imagine que vous avez deviné de quoi il s'agit... Tout cela est, en fait, plutôt sympathique, mais imaginons que je sois devenu un personnage public, un homme politique, par exemple, et que mon numéro de portable circule sur le net, comme il le fait encore, croyez-vous que je recevrais uniquement des messages sympathiques ? Qui d'entre nous pourrait dire avec assurance ce qu'il fera, et où il sera dans dix ans ?

Les traces numériques sont indélébiles. Il y a bien un effet de sédimentation, mais si l'on cherche vraiment à vous nuire, tout peut être exhumé. Le maître mot est donc la vigilance et, pour cela, nous devons apprendre à gérer notre identité numérique. Personnellement, je la décline sur trois niveaux : un niveau personnel, un niveau professionnel et un niveau public. Chacun de ces niveaux a un code de communication différent (je ne m'adresse pas à une relation professionnelle comme à un proche), et j'essaie de maîtriser au maximum la perméabilité entre ces trois niveaux : pas de nouvelles personnelles sur LinkedIn par exemple.

Mais laissons les spécialistes s'exprimer maintenant. Je vous, et nous, souhaite un excellent séminaire.

**Constantin FOREAU**, Président du BNEI, rappelle l'importance de la participation en binôme à ce séminaire, ainsi qu'au respect des préconisations de la charte.

**Patricia FOURNIER**, pilote de GT LUCA, présente le programme du séminaire.

## 18 mars 2019 – Discours de Brigitte PLATEAU directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

---

Monsieur le président,  
Monsieur le directeur,  
Mesdames et messieurs les représentants d'établissements,  
Mesdames et messieurs les représentants d'associations étudiantes,  
Mesdames et Messieurs,

### Remerciements

Je tiens tout d'abord à vous remercier, chacun, d'être réunis aussi nombreux aujourd'hui, car votre présence est déjà en soi un signe fort de l'engagement qui unit la communauté de l'enseignement supérieur face aux enjeux fondamentaux de prévention des addictions et des comportements à risque en milieu étudiant.

Je vous prie de bien vouloir excuser la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique VIDAL, qui n'a pas pu être parmi nous et que je représente aujourd'hui.

### Introduction

**Les jeunes sont notre priorité.** Nous devons leur dispenser une formation d'excellence favorisant leur insertion professionnelle, mais également **les accompagner et les protéger** : les accompagner vers la compréhension de leur environnement de vie, pour le développement de leur jugement et les sensibiliser aux dangers.

Par exemple, nous savons tous que la consommation d'alcool et le phénomène d'ivresse n'épargnent pas la population estudiantine. Les manifestations festives d'intégration, ou

encore les événements qui ponctuent l'année, ont d'énormes vertus en matière d'installation de véritables communautés estudiantines, de sentiments d'appartenance essentiels, d'instillation de dynamiques de groupe et d'entraide. Il est évidemment très dommageable que, malgré des contrôles mis en place souvent par les associations et cercles estudiantins, des comportements de consommation excessive entachent ces événements festifs qui dénotent d'un investissement véritable dans la « vie étudiante » par les étudiants eux-mêmes. Ces « rites de passage » ou « rites de vie sociale » essentiels dans le parcours du jeune peuvent, malheureusement, se traduire par une accidentologie, favoriser la prise de substances psychoactives, et s'accompagner de violences. Il faut absolument que cela soit « éradiqué », et je sais pouvoir compter sur votre implication et votre détermination pour trouver les moyens de donner aux soirées festives une ambiance à la fois joyeuse et responsable, qui intègre et soude les promotions d'étudiants.

Évidemment, les pratiques de bizutage, dégradantes et humiliantes, sont révoltantes et à proscrire. Ces agissements dangereux peuvent marquer durablement les vies des victimes. **Aucune tradition ni aucun sentiment d'appartenance ne sauraient justifier que des actes dégradants et humiliants soient infligés aux nouveaux étudiants sous la pression du groupe**, le bizutage s'accompagnant souvent de surconsommation d'alcool, de l'usage de substances psychoactives, ou véhiculant des représentations et des pratiques sexistes.

Cela est révoltant, mais **une révolte reste stérile** tant qu'elle n'a pas trouvé le chemin de l'action... et c'est ce chemin qu'il reste à inventer ensemble. Et nous sommes ensemble ces deux jours (surtout demain) dans cet objectif.

### Harcèlement et e-réputation

De plus, si la sensibilité et les repères de chacun diffèrent dans le registre de la « rigolade », il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression - qu'on pourrait franchement nommer harcèlement - du groupe acceptable. Ce sont des délits et des pratiques d'un autre âge qui obtiennent un large écho médiatique, et mettent à mal la réputation des établissements et des personnes. Surtout, cela abîme les victimes souvent pour le reste de leur vie. La remontée récente de l'affaire de la publication *headache* de l'EDHEC en est un triste exemple.

En effet, il y va de l'image de vos établissements, et cela peut **compromettre la poursuite de vos études**. Dans les cercles festifs et au-delà, le ministère a chargé l'Observatoire de la vie étudiante de se pencher sur les pratiques et représentations sexistes et sexuelles afin d'avoir une vision exhaustive de ces violences sur les campus.

On peut contrôler ce que l'on a mis soi-même en ligne : des publications sur des forums, messages dans des *chat*, des photos sur les réseaux sociaux. Mais, comme vous le savez très bien, il en reste une partie qui ne dépend pas de nous. Ce que chacun a écrit sur le « net » peut se retrouver partout actuellement. Le droit à « l'oubli numérique » n'est pas une notion très développée mais sur laquelle Facebook a annoncé s'engager.

Notre image est liée à ce que d'autres personnes vont publier sur nous et peut se révéler très difficile à maîtriser. C'est pourquoi je me réjouis de voir que cette question de l'e-réputation sera abordée aujourd'hui, dans le cadre de la première table-ronde.

Être soudé, c'est être solidaire, c'est veiller les uns sur les autres, c'est se sentir responsable les uns des autres, y compris en ligne. La fin des pratiques de harcèlement, notamment numérique

est l'affaire de tous. Seule la fermeté, l'action alliée à la sensibilisation et à l'accompagnement, nous permettront de protéger les étudiantes et les étudiants.

## Prévention

Pour ce faire, je vous invite à nouer un dialogue soutenu, associations étudiantes, bureaux des élèves d'une part, et responsables au sein des établissements de l'autre, afin de mettre fin à tous ces comportements répréhensibles. Un partenariat fructueux entre associations étudiantes organisatrices et équipe dirigeante de l'établissement – à l'image des binômes que vous formez aujourd'hui – favorisent, et vous le savez, considérablement, la réduction des risques. Une attention particulière doit être portée aux activités proposées, à la sensibilisation en amont, aux mesures de sécurité et de prévention prévues, ainsi que sur les modalités de commercialisation de boissons alcoolisées.

Afin de faciliter ce dialogue, un guide a été élaboré par le MESRI pour aider à définir et à mettre en œuvre une politique d'établissement reposant sur plusieurs axes :

- **le dispositif d'accompagnement** (charte des associations, organisation d'événements festifs et d'intégration et la fiche de description de l'événement) ;
- **la formation des responsables associatifs** à la réduction des risques, aux premiers secours et au dispositif étudiants relais-santé ;
- **l'évolution du règlement intérieur** : une rubrique consacrée aux sanctions disciplinaires doit être intégrée dans le règlement intérieur des établissements pour tout comportement déviant (bizutage, consommations excessives, harcèlement, déviance par rapport à la charte des usages numériques).

## Santé

**Le temps des études, c'est celui de la promesse d'un futur métier, mais aussi celui de la construction de soi.** Parmi les marqueurs de cette transition à l'âge adulte, il y a une recherche de coupure avec le monde juvénile. Avec tout le cortège des excès et désordres possibles... et de consommation de **substances réservées à l'adulte**. Ces excès peuvent être ponctuels, mais **le risque d'addiction est réel et peut être plus rapide que « prévu », conduisant les jeunes, à leur insu, à une réelle dépendance** et à la destruction de certains de leurs potentiels.

Une attention particulière doit être portée à ces comportements à risque liés aux conduites addictives. Tout au long de l'année, et pendant le déroulement d'événements, « mais pas que », les établissements pourront mettre à disposition des étudiants et des ressources pour mieux anticiper ces risques, et, sinon, savoir prendre les décisions qui s'imposent en cas de risque avéré ou avancé. Je pense, notamment, à l'action des centres de santé universitaire ou des Services de médecine préventive et de promotion de la santé, dont la vigilance, le sang-froid, et les compétences sont extrêmement précieuses pour réagir en cas de danger. Les étudiants doivent savoir à qui s'adresser en cas d'urgence, en cas de détresse persistante, en toute confidentialité.

## Conclusion

Je tiens à rappeler que le 10 octobre dernier, en présence de Frédérique VIDAL, les conférences d'établissements (CDEFI, CGE, CPU), le CNOUS et les organisations étudiantes représentatives (Fage, Parole Etudiante, Unef, UNI) se sont engagés en faveur de la réduction des risques dans l'organisation de soirées et de week-ends étudiants en signant la charte « Stop au danger dans

les soirées d'intégration ». **Cet engagement fort, au niveau national**, donne la mesure de l'importance des enjeux auxquels la communauté de l'enseignement supérieur est confrontée, et face auxquels nous nous devons d'être à la hauteur.

C'est véritablement par la vigilance et l'engagement collectif qu'une véritable prise de conscience pourra avoir lieu. Il ne s'agit pas d'être dans le rôle d'adultes moralisateurs et donneurs de leçons : nous sommes tous adultes, tous concernés, et tous responsables.

Je n'ai fait qu'effleurer, dans cette intervention introductive, la multitude des dynamiques qui se jouent autour de la prévention de certains risques, qui font l'objet de vos travaux.

Les diverses tables-rondes de ce séminaire annuel permettront aujourd'hui et demain d'entrer en profondeur dans ces thématiques afin d'échanger, de proposer des bonnes pratiques, de coconstruire des solutions. Je vous remercie pour vos initiatives.

Le ministère compte sur votre engagement et est à vos côtés.

Je vous souhaite un excellent séminaire à toutes et tous !

## **18 mars 2019 – Table-ronde sur « l'e-réputation » animée par Delphine DUVERGER, chargée de mission communication, Formation et société à la CDEFI**

---

**Delphine DUVERGER** introduit la table-ronde, le sujet de l'e-réputation, et les intervenants.

Dans les soirées, on peut avoir un comportement ou une attitude qui peut être figé par des photos ou des vidéos, qui vont laisser des traces qui ne s'effaceront pas. La loi, pourtant, protège l'utilisation de données personnelles et admet le droit à l'oubli.

Cette table-ronde a été réunie avec nos trois intervenants pour avoir un regard expert, et sous différents angles, sur le sujet des traces numériques.

**Intervention de Denis MEREAU**, DIPJ Strasbourg LION, major de police, officier de police au laboratoire d'investigation du numérique.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 – article 12, dit :

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

### **I - LE DANGER DES TRACES NUMERIQUES LIEES AUX RESEAUX SOCIAUX**

**Définition** : l'article 4 du Règlement général sur la protection des données définit la donnée à caractère personnel comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable [...] ; est réputée être une "personne physique identifiable" une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de

localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. » Les dispositions du RGPD sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018. Ses principaux objectifs sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel, et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

**On distingue les données collectées par « obligation »** : l'inscription à un évènement festif, sportif, inscription administrative, commande en ligne... Ces différents fichiers de membres et donateurs d'une association doivent-ils être déclarés à la CNIL ? NON, ces fichiers sont dispensés de déclaration à la CNIL. Cependant, attention, être dispensé de déclaration n'exonère pas pour autant des obligations que la loi informatique et libertés impose aux responsables de fichiers. Cela signifie qu'il faut informer les personnes qu'un fichier est constitué, et qu'elles ont un droit d'accès aux informations qui les concernent. Enfin bien sûr, le responsable du fichier doit prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité des informations personnelles collectées.

Dans ce cas précis, le risque de cyberharcèlement ou d'atteinte à votre réputation est limité. Le risque est celui du SPAM, publicité agressive ciblée, ou peut-être d'une tentative de *spear-phishing*.

Vous êtes, ou allez bientôt devenir, diplômé d'une grande école, avec des postes à responsabilités et/ou travailler sur des projets sensibles.

Le *spear-phishing* ou *phishing* ciblé : commençant par un email, il connaît une véritable popularité auprès des cybercriminels. Il peut aussi bien cibler des particuliers que des entreprises ou des institutions, à des fins multiples, notamment l'exfiltration de données sensibles. Le *spear-phishing* est l'une des attaques par email les plus complexes à détecter, car l'email malveillant n'incorpore ni pièce jointe, ni adresse web.

C'est l'un des mécanismes utilisés notamment dans le cadre des FOVI (faux ordres de virement international) faisant des millions d'euros de pertes chez les entreprises françaises chaque année : après avoir collecté de nombreuses données (hiérarchie de l'université, informations personnelles, champ lexical métier, acronyme interne métier), le groupe de cybercriminels met en place un scénario crédible usurpant l'identité d'un proche ou d'un collaborateur.

Ce type d'attaque permet de casser la barrière de vigilance du collaborateur cible, faisant ainsi de lui un complice à son insu. La finalité peut être multiple, mais il s'agit très clairement souvent d'exfiltrer des données sensibles. Le groupe criminel saura tout de vous. Plus vous vous exposez sur les réseaux sociaux, plus vous pouvez être une cible potentielle !

Les données diffusées « volontairement »

Qui n'a pas aujourd'hui n'a pas un smartphone ! Et sur votre smartphone, vous avez probablement un compte Facebook, Instagram, Snapchat, twitter, LinkedIn... ?

On aborde le cœur du sujet car le risque devient plus grand. Dans le cas précédent, vous vous exposez administrativement, professionnellement. Avec la nouvelle technologie, on s'expose.

Personnellement, on expose sa vie, voire même son intimité. Toute une vie se trouve dans ce petit boîtier qui tient dans la poche, le smartphone ! Vous allez participer à des soirées, sortir, vous amuser, rire, boire... faire des rencontres. C'est normal, vous êtes jeunes !

À chacun de ces événements, que faites-vous ? Vous photographiez/filmez, puis vous publiez. 1<sup>er</sup> cas : votre compte est public ! Aucune sécurité, tout le monde peut visionner ! Heureusement cela tend à disparaître....

2<sup>e</sup> cas : votre compte est privé, il n'y a que vos amis qui peuvent visionner ! C'est mieux, mais... Combien avez-vous d'« amis » qui vous suivent sur vos réseaux ? Toutes ces personnes visionneront, enregistreront, conserveront vos données. Et eux ? Sont-ils en privés ? S'ils sont « publics », on pourra voir vos données en passant par cette petite porte dérobée, en toute légalité. Que vont-ils faire de vos données, après ? Vous aurez beau, quelques jours après, une fois les esprits redevenus clairs, effacer vos clichés « compromettants », ce sera trop tard ! Tout le monde aura vu, voire enregistré/screené vos publications et photos. Que va-t-il en être fait ? Quand réapparaîtront-elles sur la toile ? À qui seront-elles envoyées ?

## II – LES RISQUES

Pour comprendre quels sont les risques judiciaires, il faut, précision importante, distinguer « lieu privé » et « lieu public ». Même dans un lieu public, si la photo dévoile un élément de la vie privée des personnes photographiées, on doit recueillir leur autorisation.

De plus, le droit de photographier n'est pas le droit de diffuser, sauf exceptions :

- photos de groupes sans individualisation ;
- personne publique dans le cadre de ses fonctions ;
- images liées à un événement d'actualité ;
- images représentant un sujet historique ;
- images de personnes non identifiables.

Les sanctions sont, de fait, en fonction de la décision du juge (ex : presse à scandale...). Le code pénal prévoit 1 an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour ceux qui filment, photographient ou diffusent l'image dans un lieu privé sans consentement, pour atteinte à la vie privée (art. 226 et suivants du code pénal).

Il faut également parler des risques personnels encourus, car la sanction pénale s'accompagne d'une inscription au casier judiciaire, ce qui rend l'accès à certains métiers impossibles (typiquement aux concours de la fonction publique)

Par ailleurs, la victime peut subir un chantage ou une nuisance à sa réputation : les sextapes ne touchent pas que le milieu du show-business !

Le réflexe d'un recruteur est d'aller voir sur Google ce qu'il y a sur une personne. S'il a le choix entre plusieurs personnes, il prendra celle qui est discrète sur sa vie privée sur le net. Cela accroît la confiance qui peut être accordée au postulant, si rien de compromettant sur lui ne traîne sur la toile.

### III - CONCLUSION

Ne pas exister sur la toile est aujourd'hui quasiment impossible, et ce pourrait même être préjudiciable (LinkedIn, CV numérique...), mais il ne faut pas y étaler sa vie privée... dans vie privée, il y a le mot « privée ».

Est-ce que sur les fenêtres de votre maison ou de votre appartement on trouve scotchées les photos de vacances, de soirées, de moments intimes, de sorte que tous les passants puissent les voir ? Non, cela ne viendrait à l'idée de personne de faire cela. Alors, c'est la même chose sur les réseaux sociaux !

Une réputation se construit en plusieurs années, mais peut être détruite en quelques semaines, en quelques jours, en quelques heures, une « mauvaise soirée » se diffuse en quelques clics ! Avant de publier, réfléchissez bien aux risques personnels et professionnels auxquels cela vous expose, que ces risques soient immédiats ou futurs. Avant, on tournait la langue sept fois dans sa bouche avant de parler. Aujourd'hui, on tourne sept fois sa souris avant de cliquer !

**Michel PONS**, Alstom Transport, souligne que les éléments présents sur le net permettent au recruteur d'avoir un regard complémentaire sur le futur recruté.

Certes, les traces numériques peuvent jouer, au moment de l'embauche. Cela ne fait pas encore partie des processus écrits, mais cela existe. Que se passe-t-il, que fait-on ? On regarde les parcours professionnels, et les trous dans ces parcours professionnels.

En cas de doute, ou dans le cas où l'on hésite sur une embauche ou entre deux embauches possibles, cela peut jouer indubitablement contre le candidat qui aura des traces numériques de comportements ne correspondant pas au profil recherché pour le poste, ou plus généralement pour l'entreprise.

En ce qui concerne le personnel déjà embauché, les collaborateurs, on n'en fait, en principe, aucune veille. On peut toutefois avoir recours à ces informations présentes sur le net dans des cas précis. Par exemple, lorsqu'on remarque un comportement qui s'est altéré chez un collaborateur. Le recruteur va être particulièrement sensible à ce qui relève du savoir-être, du comportement.

**Chloé HUYGHE**, élève ingénieure à l'INSA Strasbourg, vice-présidente communication du BDE de l'INSA Strasbourg, apporte son témoignage personnel.

Je m'appelle Chloé HUYGHE et je suis vice-présidente externe du Bureau des élèves, c'est-à-dire que je suis en charge des pôles en relation avec l'extérieur de l'INSA, dont le pôle communication.

À l'INSA Strasbourg, le BDE communique principalement par Facebook, par mail, avec des affiches, sur Instagram, mais aussi par un site, une Web-radio et prochainement une application. Seul le pôle communication, le pôle multimédia et la présidente sont administrateurs des différents comptes de communication. Cela permet de limiter les personnes pouvant publier du contenu, et en même temps, d'avoir une forte réactivité.

Au début de l'année scolaire 2017, nous avons eu un module de sensibilisation à la communication. Étaient invités les étudiants faisant partie des associations de notre école, tel que le Bureau des élèves, les associations humanitaires, le *High Five* (une compétition sportive entre toutes les INSA de France). Nous avons été mis face à certains textes, commentaires, images postées sur Facebook, par les associations étudiantes internes à l'école, ou simplement des étudiants de l'école. C'est la directrice de la communication de l'école, qui en cherchant un peu, nous a montré ce qu'il était possible de trouver en tant que personne extérieure à la vie étudiante. Cela veut dire que toute personne extérieure à l'INSA a accès à ces informations. Cela peut poser un problème, car cela atteint l'image de l'école et peut donner une mauvaise image, selon le contenu qui est publié. Une fois publiés, les différents contenus peuvent être enregistrés par nos « amis », « followers », etc., et peuvent ressortir à tout moment de notre vie. Il y a également des informations sensibles qui ne doivent pas être partagées sur des réseaux publics, telles que les comptes-rendus des conseils des études ou d'administration, qui contiennent les axes stratégiques pris par l'école, ou par exemple récemment à l'INSA Strasbourg, les candidatures des prétendants au poste de directeur.

Depuis, les associations et instances de représentation étudiantes font attention à ce qu'elles publient. Les photos sont triées avant d'être publiées, les textes et les visuels sont réfléchis, et si certaines personnes demandent de supprimer des photos, elles sont retirées. Le pôle communication est aussi en communication régulière avec le service communication de l'école pour demander des conseils, faire valider certains supports. Chaque école a un service communication et il est important de le consulter car il peut nous aider en cas de questions ou de problèmes.

 Temps d'échange avec la salle

**Question** : quel serait le conseil à donner ?

Denis MOREAU explique que ce qui est dérangeant, c'est surtout le risque d'utilisation de ces documents numériques comme des armes. Le conseil qu'il donnerait est à donner à tout le monde, car il concerne l'éducation des enfants dès le plus jeune âge par les parents, sachant que l'interdiction est une erreur à ne pas commettre.

**Question** : la verbalisation est-elle envisagée ?

Denis MOREAU répond par l'affirmative pour tout ce qui relève de la diffusion des images. Dans ce cas, la verbalisation est prévue, mais il ajoute que les poursuites sont rares, du fait de l'engorgement de la justice. C'est assez injuste, car de fait, seules les affaires très médiatisées donnent lieu à des poursuites.

**Question** : comment faire pour intervenir avant que cela soit diffusé ?

Chloé HUYGHE suggère d'utiliser le service de communication des écoles qui peut apporter une aide utile.

**Question** : il y a, par exemple, sur Facebook, une possibilité de reconnaissance faciale. Existe-t-il une plateforme de réseau social sécurisée ?

Denis MOREAU rappelle que Facebook relève du droit américain. Nous ne sommes plus maîtres des données que sont postées sur le net. Le droit américain facilite cette liberté, et les conflits se règlent ensuite en arrangements financiers. Si on lit le règlement Facebook, cela fait peur... Très clairement, ce qui est mis sur Facebook ne nous appartient plus.

Chloé HUYGHE observe que, pour promouvoir une soirée étudiante, il n'est nullement besoin de publier des images choquantes, ou dégradantes.

Delphine DUVERGER rajoute un conseil : il faut apprendre la bonne utilisation de Facebook.

**Question** : peut-on poser la question dans l'autre sens, et connaître les bons conseils pour créer une image positive auprès des entreprises grâce à ces réseaux ?

Michel PONS précise qu'il y a des personnes compétentes dans le domaine de la communication qui peuvent, effectivement, donner de bons conseils dans ce sens.

Chloé HUYGHE indique que l'on peut mettre en avant des aspects d'un autre type (culturel, prévention... etc.).

**Intervention** : la connaissance de soi, de l'autre, peut faire évoluer les choses. Ce n'est pas facile, quand on est en soirée, d'arrêter ce qui est parfois fait sur le coup et par plaisanterie.

Denis MOREAU acquiesce et suggère de revenir au bon sens paysan, de se dire : « et si c'était moi ? ». Quand on est en soirée, les effets de groupe l'emportent et c'est plus difficile à gérer.

**Intervention** : quand on travaille beaucoup avec les collégiens, on se rend compte du temps énorme qu'ils passent sur Internet. Quand on les emmène tout petit à l'école, en les prenant par la main, on les éduque au code de la route, mais rien n'est fait sur l'éducation au monde virtuel. Aujourd'hui, personne n'apprend aux jeunes comment contrôler les images d'eux postées sur le net. Sans doute, les étudiants d'aujourd'hui sauront le faire pour leurs enfants.

**Question** : savoir comment réagir face à un phénomène qui s'apparente à du harcèlement peut s'avérer très utile. Y a-t-il une limite entre la responsabilité de l'établissement, et celle de celui qui a initié cette publicité non désirée ?

Denis MOREAU explique qu'il y en a certainement une, mais que la frontière est très floue. Il donne le conseil, dans un cas mettant en cause un établissement, ou se produisant au sein d'un établissement, de gérer cela par l'intermédiaire du conseil de discipline interne, dès le premier franchissement de la ligne jaune. Sinon, il y a un risque de laisser s'instaurer une situation régulière, beaucoup plus difficile à gérer. Même si la sanction vient *in fine*, elle n'aura pas le même retentissement.

**Question** : comment organiser la remontée d'informations vers l'établissement ?

Michel PONS indique que, dans le monde professionnel, le règlement intérieur de l'entreprise permet de traiter ces sujets-là.

**Question** : comment faire pour sensibiliser les élèves de nos écoles ?

Denis MOREAU propose de commencer à le faire, par exemple, sur le site de l'établissement, en prévention. Une bonne approche est de donner des « trucs » sur le thème : « comment utiliser le côté positif des réseaux sociaux ? ».

**Intervention** : régler cela en interne peut fonctionner, mais il ne faut pas oublier que l'on aborde un domaine qui relève du privé et que l'on pourrait reprocher à l'école de faire intrusion dans la vie privée des élèves. Il est important de savoir où s'arrête le pouvoir de l'école, et de comprendre quelle est l'étendue de sa compétence juridique.

Denis MOREAU rappelle qu'en cas de plainte déposée, une enquête est faite et que c'est la justice qui va déterminer si le niveau interne a manqué à une de ses obligations, ou non. La prévention doit être utilisée avant d'en arriver là.

# 18 mars 2019 – Intervention de Maxime DROUET « Les traces numériques : comment les gérer ? »



**Comment appréhender nos traces sur le web et les réseaux sociaux ?**

Séminaire de sensibilisation *Cpasloption*

mardi 18 mars 2019

Maxime Drouet - *Directeur associé*  
06 11 44 05 91 - maxime@madame-bovary.fr

## Pourquoi s'intéresser aux traces ?



Tout est devenu matérialisé et documenté

“ **Le web rematérialise des choses qui étaient virtuelles** : on peut suivre, maintenant, des appartenances, des échanges d'arguments, on peut rendre traçables des choses qui ne l'étaient pas, ce que le web fait, c'est de **matérialiser des éléments qu'on ne voyait pas et qu'on ne pouvait pas tracer auparavant**, par le fait d'avoir un login, un écran, un clavier, des avatars... ”

Bruno Latour, novembre 2009

Les 4 dimensions du web des traces numériques



Une nouvelle responsabilité

“ **Les documents nous rendent responsables, les écrits sont quelque chose dont on répond**, et, s'il est prouvé que nous les ayons reçus (comme avec le pervers accusé de réception qu'est la double coche de WhatsApp), à quoi nous sommes, alors, obligés de répondre, à moins d'être prêts à en payer les conséquences – la colère de celui qui nous a écrit, l'exclusion par le groupe etc. ”

Maurizio Ferraris, *Post vérité et autres énigmes* - 2019

Une nouvelle responsabilité

AUTEUR

EDITEUR

HEBERGEUR

Une nouvelle responsabilité

AUTEUR

EDITEUR

HEBERGEUR

**La responsabilité en cascade**  
Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse - Art. 42  
**Limitation de la responsabilité de l'hébergeur sous conditions**  
Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique du 21 juin 2004 (LCEN)

## Que faire ?



### 1. Se repérer quelles traces pour quelles identités ?

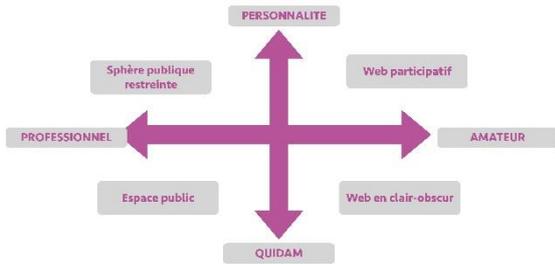


Repères en matière de présentation de soi

**Cloisonner vos différents comptes et vos différentes identités personnelles et professionnelles, etc.**  
Linkedin et Twitter à titre professionnels et publics  
Facebook, Instagram à titre familial ou amical  
Reddit, forums, sous pseudo

**Calibrer vos informations personnelles**  
**Adopter une attitude de transparence sur les plateformes publiques**

Les nouveaux espaces publics

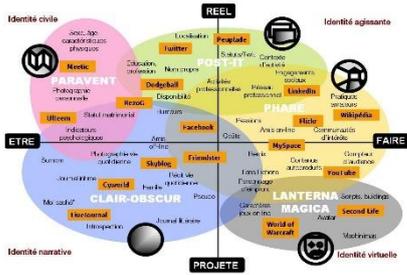


Repères en matière de présentation de soi

**SOCIO Les types d'exposition de soi**

- Pudeur (18.9%)
- Traditionnelle (24.1%)
- Impudeur corporelle (20%)
- Exhibition (24.2%)
- Provocation (12.8%)

Repères en matière de présentation de soi



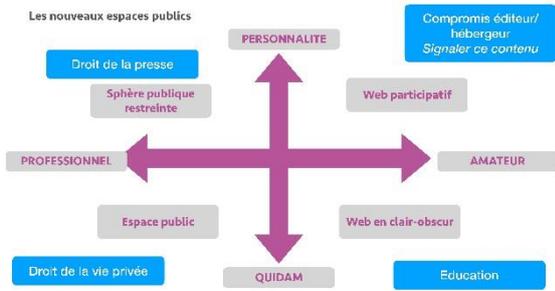
Repères en matière de présentation de soi

**Les individus s'exposent de manière modérée et contrôlée**

Les hommes s'exposent davantage que les femmes  
De même que les moins de 20 ans, les moins diplômés, les ouvrier et les lycéens

**MAIS... absence d'étude barométrique**

Les nouveaux espaces publics



Repères en matière de présentation de soi



Repères en matière de présentation de soi

Repères en matière de présentation de soi

**SOCIO Différentes manières de s'exposer**

Repères en matière de présentation de soi



# 19 mars 2019 – Les questions de responsabilité, intervention de Constantin FOREAU, président du BNEI



Cpas1option.COM

DÉMARCHE PRÉVENTION

Pour protéger la santé des étudiants



- 1 Les différents types de responsabilités
- 2 Les responsabilités du dirigeant
- 3 Recommandations et exemples



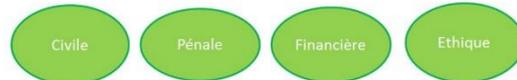
- 1 Les différents types de responsabilités
- 2 Les responsabilités du dirigeant
- 3 Recommandations et exemples



Nul n'est censé ignorer la loi...

On ne peut invoquer l'ignorance de la loi pour échapper à ses devoirs

- Etre responsable : c'est Répondre de ses actes et les Réparer
- Qui ? Responsabilité des personnes morales  
Responsabilité des personnes individuelles



Différents types de responsabilités

- Il existe quatre types de responsabilités dans le monde associatif :
  - La Responsabilité Civile
  - La Responsabilité Pénale
  - La Responsabilité Financière
  - La Responsabilité Fiscale



Différents types de responsabilités

La Responsabilité Civile :

- Elle est engagée lorsque l'on peut lier à vous un dommage causé à un tiers par un lien de causalité
- Attention à bien distinguer :
  - Responsabilité Civile de l'association / de l'individu
  - Responsabilité contractuelle / délictuelle





## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Civile du dirigeant :

- Responsable lorsqu'une faute est détachable de l'exercice de ses fonctions
- Fin de la responsabilité lors de la clôture du mandat (sauf en cas de fraude)

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Pénale :

**Est-ce que la démission permet d'éviter d'être responsable d'une action ou d'une affaire en cours ?**

- Responsable des événements et faits réalisés pendant le mandat
- Responsable des faits dues à des décisions prises durant la mandat

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Pénale :

- Faute pénale = Infraction au code pénal
- Commise par un des membres de l'association et est volontaire ou involontaire.

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Financière :

- Aucune obligation comptable pour les associations mais impossibilité d'avoir des comptes en banque négatifs
- Tenir ses registres est donc obligatoire
- Cas particulier des associations sportives affiliées à une fédération
- Pour plus de précisions suivre la formation « missions du trésorier »

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Pénale :

- Responsabilité cumulative; plusieurs personnes peuvent être jugées sur la même infraction (ou avec l'association)
- Amende : max. 5 fois sup. à la même infraction par une personne physique (dans le cas d'une association)
- Dissolution de l'association ou placement sous surveillance judiciaire
- Le dirigeant peut être retenu du délit de mise en danger à autrui

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Financière :

- Tenir une comptabilité régulière est très fortement recommandé (Budget de trésorerie, Compte de résultat, Bilan)
- On peut faire auditer ses comptes
- Pour plus de précisions suivre la formation « missions du trésorier »

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 8 décembre 2022



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Fiscale:

- Déclaration aux impôts (si nécessaire)
- Exemple le plus courant : la TVA



## Différents types de responsabilités

### La Responsabilité Financière et Fiscale du dirigeant :

- En cas de non respect des règles :
- Procédure de liquidation judiciaire du dirigeant par ricochet possible
- Interdictions temporaires de gestion prononçables à l'égard du dirigeant



## Deux types de dirigeants

- Dirigeant de droit
- Dirigeant de fait

**Dirigeant de droit mieux protégé que dirigeant de fait**



## Responsabilité du dirigeant

Par principe, l'autorité détentrice des pouvoirs est responsable  
**Qu'il ait ou non commis lui-même la faute**

### Car

- Cela révèle un défaut d'organisation
- Ou un défaut d'inertie
- La responsabilité n'est pas transférable

### Sauf

- Faute grave commise par un autre agent
- Délégation de pouvoirs spécifique
- Cause du dommage totalement extérieure

➔ Obligation de moyens



## Responsabilité du dirigeant

**L'association n'a pas de dettes..le président et le trésorier, si!**

- Faute de gestion
- Cautionnement

**On répond individuellement de ses actes**

- Pas de juridiction mais un miroir



## Responsabilité du dirigeant

•Interdit par la loi

« ....amener autrui contre son gré ou non à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de façon excessive..... »

•Vulnérabilité

•Sensibilité

•Mise en cause des personnes morales ou physiques qui ont contribué, ou permis, ou omis de prendre les mesures pour l'éviter



## Décider ensemble du niveau de sécurité

### Ensemble Direction/Associations

•Faire ensemble l'analyse du risque et décider du niveau de sécurité à atteindre

•Faire de la prévention

•Préserver l'image et l'e-image

•Etre transparents et se comprendre sur la logique à respecter

•Bâtir une confiance réciproque

•Mettre en œuvre des moyens adaptés, pas d'amateurisme

•Former et se former



## Assurance

L'assurance responsabilité civile doit garantir :

- L'association
- Ses membres
- Les risques liés aux activités
- Le personnel bénévole
- Les locaux



## Recommandations

Pour éviter les problèmes :

- Gérer de façon responsable : obligation de moyens
- Connaître et respecter les statuts et le règlement intérieur
- S'assurer en responsabilité civile
- Avoir une gestion rigoureuse et transparente



## Exemple de responsabilités liées à l'organisation de soirées étudiantes

Les points à vérifier :

- La sécurité
- Le caractère licite
- Les obligations liées aux lieux et aux types de manifestation
- Les transports
- Les droits d'auteurs
- Les contrats



### Exemple d'un participant se blessant lors de l'organisation d'un événement sportif

- Si manque de sécurité (balisage d'obstacle, barrière de sécurité...):  
C'est l'assurance responsabilité civile organisateur qui dédommagera
- Si accident déclenché par un autre participant :  
La faute de ce dernier sera invoqué
- Si la faute vient du participant (non respect des règles de sécurités...):  
Son assurance personnelle sera concernée

DÉMARCHE PRÉVENTION | 14 & décembre 2022



**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION !**



DÉMARCHE PRÉVENTION | 27 Mars 2019

 Temps d'échange avec la salle

Les réponses sont faites conjointement par Constantin FOREAU et Patricia FOURNIER

**Question :** quel serait la responsabilité de l'école dans le cas où de l'alcool est apporté de l'extérieur dans une soirée ?

**Réponse :** seul un juge, ou un enquêteur en premier ressort, vient établir la responsabilité éventuelle d'un établissement. La responsabilité ne s'élide pas, pas plus qu'elle ne se décrète. Tout est une question de circonstances et de l'examen, par une autorité de police ou de justice, du cas d'espèce.

**Question :** comment se pose la question, dans le cas où les soirées se passent dans les appartements privés ?

**Réponse :** la réponse est la même, à ceci près que, si tout est fait de façon clandestine, la responsabilité de l'école peut être plus difficilement mise en cause, sauf si le juge estime qu'il y a eu négligence ou imprudence de sa part, par exemple dans le cas où ces soirées clandestines sont récurrentes et où par conséquent on ne peut considérer que l'établissement n'est pas au courant.

**Question :** quels ont les différents dispositifs de sécurisation des fins de soirées ?

**Réponse :** chaque établissement a sa propre solution qui implique parfois, une convention avec un dispositif de type UBER, ou la location de navettes gratuites pour raccompagner les participants à la soirée en centre-ville, par exemple.

**Question :** les associations d'élèves sont-elles soumises à une obligation d'audit externe des comptes ?

**Réponse :** l'audit n'est pas obligatoire de façon systématique, mais lorsque le budget annuel d'une association dépasse un certain montant, faire faire un audit permet de clôturer un exercice de façon sereine. Dans certains cas, cela permet aussi d'établir une faute commise par celui qui a signé et qui relève, peut-être, du mandat précédent.

Question : que veut dire la notion de « cercle privé » ?

Réponse : l'article 1655 du code général des impôts est très clair sur cette notion : les personnes qui, sous le couvert d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901, servent des repas, vendent des boissons à consommer sur place ou organisent des spectacles ou divertissements quelconques, sont soumises à toutes les obligations fiscales des commerçants et aux dispositions relatives à la réglementation administrative des débits de boissons ou à la police des spectacles. Lorsque leur exploitation ne revêt pas un caractère commercial, les cercles privés ne sont pas soumis à la réglementation administrative des débits de boissons s'ils servent exclusivement des boissons sans alcool, du vin, de la bière, du cidre, du poiré, de l'hydromel, des vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins et si leurs adhérents sont seuls admis à consommer.

Les associations sont autorisées à servir de l'alcool de licence III sans pour autant demander de licence temporaire ni de permis d'exploitation. Elles ne sont pas autorisées, en revanche, à contrevenir aux autres obligations liées au service d'alcool, notamment celles du code de la santé publique : interdiction de vente aux mineurs, interdiction de vente aux personnes en état d'ébriété, interdiction des *open-bars*, législation sur la publicité en faveur de l'alcool... etc.

## 19 mars 2019 - Responsabilités des organisateurs d'évènements étudiants et des directions par Constantin FOREAU du BNEI et Patricia FOURNIER, responsable de la vie étudiante de CentraleSupélec

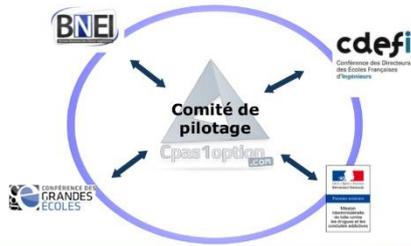
Intervention de Constantin FOREAU, président du BNEI :



The slide features several logos at the top: BNEI, cdefi, CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES (EXCELLENCE FOR A COMPLEX WORLD), and Cpas1option.com. The main content includes the Cpas1option.com logo, a large blue geometric graphic, and the text 'DÉMARCHE PRÉVENTION Pour protéger la santé des étudiants'. On the right, a blue banner contains the text 'Le principe' followed by two bullet points: 'Agir de façon concertée en faveur d'une lutte efficace contre les usages et comportements à risques liés aux activités festives et aux conduites addictives' and 'Travailler en synergie entre Président du Bureau des Elèves et Directeur d'école'. A footer bar at the bottom right reads 'DÉMARCHE PRÉVENTION 27 Mars 2018'.



### Le comité de pilotage



### La démarche

- Stratégie



- Application

- Rétroaction



### La stratégie

#### Analyser et préparer

- Réunions associant direction et associatifs
- Création d'une charte prévention  
*Document d'aide à la mise en place d'une stratégie globale pour la protection des élèves*
- Informations sur les responsabilités, le cadre légal



### L'application



- Document pratique de référence
- Informations pratiques de base
- Propositions d'outils simples
- Contacts sécurité, addictions...



- Sécurité routière
- EmeVia



### La stratégie

- Associer BDE et direction
- Former les acteurs
- Identifier les risques
- Sensibiliser
- Concrétiser par des actions
- Réagir face à l'addiction
- Améliorer et pérenniser



- Informations
- Sensibilisation
- Echanges



### La rétroaction

#### Quantifier et améliorer

- Enquêtes  
*Auto-évaluation et analyse de la performance des actions menées*
- Bilan des événements  
*Assurer la pérennisation des actions et l'amélioration continue de la démarche*



### L'application

#### Agir et réagir

- Mettre en place des réflexes préventifs  
*Avoir de bonnes pratiques pour l'organisation d'événements*
- Se former  
*Sensibiliser les élèves aux risques*
- Créer des partenariats  
*Apporter des services et des outils complémentaires d'aide à la mise en œuvre de la démarche*



### La rétroaction



- Suivi de la démarche
- Promotion de l'action
- Amélioration continue



- Autoévaluation
- Analyse des actions menées
- Evaluation de la démarche





## 27 mars 2019 – Présentation de la plateforme SOIRÉE – Système d’organisation intelligente et responsable des évènements étudiants, par Patricia FOURNIER, responsable de la vie étudiante de CentraleSupélec

*Une connexion Internet a permis de faire une démonstration en direct permettant de rendre compte du système, de son fonctionnement, et des services que l’on peut en attendre.*

La plateforme SOIRÉE, Système d’organisation intelligente et responsable des évènements étudiants, a pour objet de proposer des documents de toute nature (technique, organisationnelle, juridique, analytique, administrative, règlementaire) sur une plateforme unique à deux types d’utilisateurs :

- les organisateurs de fêtes étudiantes ;
- les directions d’écoles ou d’organismes qui donnent leur aval à ces manifestations.

Afin qu’ils puissent ensemble, dans le dialogue, organiser et sécuriser les soirées étudiantes, en répondant à une obligation de moyens.

### Finalités du système

Il n’existe pas aujourd’hui d’outil unique portant sur l’ensemble des aspects des soirées étudiantes. Tous les documents présents sur Internet sont bien faits, mais ils présentent le défaut commun de n’aborder qu’un aspect des choses et restent obscurs pour l’utilisateur. Leur mise à jour n’est, en outre, pas toujours assurée.

L’objectif est de faire adopter une posture, non pas d’interdire les soirées étudiantes ni d’ostracisme parfois souhaité pour que ces manifestations aient lieu en dehors de leurs locaux mais bien d’accompagnement. Il s’agit d’aider et de conseiller pour mieux encadrer et éviter ainsi les soirées clandestines, hors de contrôle et, par conséquent, potentiellement dangereuses :

- Le questionnaire de départ permet de noter sur une échelle un niveau de risque associé à la manifestation.

- Face à cette note la plateforme délivre des informations et des documents qui permettent de calibrer les moyens à mettre en face de ce niveau de risque pour le gérer, le maîtriser. Cela répond à la question : « Comment on va le faire ? ».

Ces documents sont de plusieurs ordres et ont plusieurs finalités :

- faciliter l'interface pratique avec les interlocuteurs « tiers » des soirées étudiantes : mairies, préfetures, responsables de l'ordre et de la sécurité, assureurs... etc. ;
- faciliter le dialogue confiant entre organisateurs (associations étudiantes) et valideurs de l'évènement (directions d'établissements) ;
- donner les éléments permettant de s'assurer de la légalité de ce que l'on fait.

#### La plateforme différencie trois grandes catégories de soirées étudiantes :

les manifestations culturelles ;  
 les fêtes, bals et galas... etc. ;  
 les manifestations sportives.

Et, pour chacune de ces catégories, la plateforme, à partir d'une évaluation du risque de la soirée, propose les éléments suivants :

- assurances à contracter ;
- déclarations à faire, demandes d'autorisation, dossiers à fournir ;
- délais des différentes formalités ;
- calcul du staff de sécurité, du staff formé à la sécurité incendie, du dispositif de secours à la personne ;
- prescriptions générales, préconisations spécifiques ;
- définitions et réglementations.

La typologie des documents du système présente :

- des extraits de documents provenant directement de sites tels que Légifrance ou de sites officiels départementaux ou ministériels ;
- des documents rédigés spécifiquement pour la plateforme, sous forme de préconisations générales ou spécifiques, ou de documents types prérédigés destinés à faciliter les démarches et l'interfaces avec les utilisateurs tiers (mairies, préfetures, services de sécurité civile essentiellement) ;
- des modules d'évaluation du stock d'alcool à prévoir pour la soirée en conformité avec les recommandations OMS, et qui différencie les soirées occasionnelles des soirées sur plusieurs jours (récurrentes).

**La plateforme doit répondre aux obligations de moyens** à partir d'une description, faite sur la plateforme, qui reste totalement confidentielle, des caractéristiques de la soirée, à l'aide de critères prédéfinis par le système. Dans le cas où les choix proposés ne correspondent pas à la soirée, il y existe la possibilité de poser une question dans un espace « expert », dans un champ libre. Cette question est automatiquement dirigée vers l'administrateur juridique par la plateforme, qui répond par retour ou en proposant un délai lorsque la demande est complexe.

Tous les types de documents ainsi que les délais font l'objet d'une mise à jour au début de chaque mois. L'accès est payant (3 euros par requête au plus) – afin de couvrir le coût de la maintenance – avec des formules dégressives et des formules d'abonnement pour les établissements qui le souhaitent et qui peuvent, ainsi, la mettre à la disposition gratuite de leurs BDE. Il est possible que des sponsors publics ou privés investissent dans la plateforme, permettant un accès gratuit, ce qui est souhaité par les administrateurs actuels du site.

 Temps d'échange avec la salle

## 19 mars 2019 – Signature de l'attestation d'adhésion à la charte Cpas1option par les binômes des écoles

---

La charte Cpas1option a été signée par les établissements suivants :

- Agrocampus Ouest Angers ;
- Agrocampus Ouest Brest ;
- Burgundy School of Business ;
- Centrale Lille ;
- Centrale Marseille ;
- CentraleSupélec et CESAL ;
- École de biologie industrielle ;
- EBS Paris ;
- École de santé des armées de Lyon ;
- École Polytechnique ;
- ECPM ;
- ENAC ;
- ENSAM ;
- ENSCMu ;
- ENIB ;
- ENSEA Cergy Pontoise ;
- ENSGTI -Pau Pays de l'Adour ;
- ENSI Poitiers ;
- ENSIAME ;
- ENSI Caen ;
- ENSISA ;

- ENSSAT ;
- ENTPE ;
- EOST Strasbourg ;
- EPF ;
- ESILV/EMLV ;
- ESME Sudria ;
- ESSEC ;
- ESTACA ;
- ESTIA ;
- ICN Business School ;
- IMT Atlantique Brest ;
- IMT Atlantique Nantes ;
- IMT Lille Douai ;
- INP ENSIACET ;
- INSA Lyon ;
- INSA Rouen Normandie ;
- INSA Strasbourg ;
- INSA Toulouse ;
- ISEP ;
- ISIMA ;
- Montpellier BS ;
- Montpellier Sup Agro ;
- SKEMA Business School ;
- Phelma Grenoble ;
- Polytech Lille ;
- Polytech Grenoble ;
- Polytech Orléans ;
- Télécom Saint-Étienne ;
- Toulouse INP-ENSAT.

Les signataires de la charte recevront dix crédits d'accès à la plateforme SOIRÉE, en application de l'accord de partenariat signé entre la CDEFI, la CGE, le BNEI et CentraleSupélec.

## **19 mars 2009 – Intervention d'Alexandre ESCAUT, addictologue, sur la thématique de l'alcool et du cerveau**

# Comportements addictifs et produits psychoactifs

Dr Alexandre ESCAUT  
PSYCHIATRE

Unité d'addictologie pour adolescents et jeunes adultes,



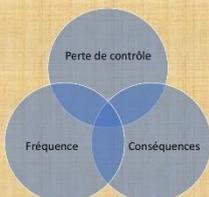
Clinique Dupré, Sceaux  
Soins Etude,  
Lycée Lakamal,  
Fondation Santé Etudiants de France



## L'addiction

- Addiction: renvoie à une notion de dette et de contrainte par le corps.
- Impossibilité répétée de contrôler un comportement visant à produire du plaisir ou à écarter une sensation de malaise interne
- Poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives
- Si la plupart des consommateurs d'héroïne comme de tabac sont dépendants, de nombreux usagers d'autres drogues licites ou illicites ne sont pas dépendants: 5% pour le cannabis et l'alcool.
- Les dommages sont fortement liés aux pratiques à risque et ce d'autant plus qu'elles sont répétées (Mortalité routière liée à l'alcool n'est le fait que de sujets dépendants que dans 1/3 des cas).

## Comment définir une addiction?

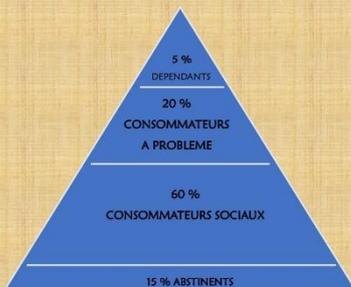


## Changement du paradigme:

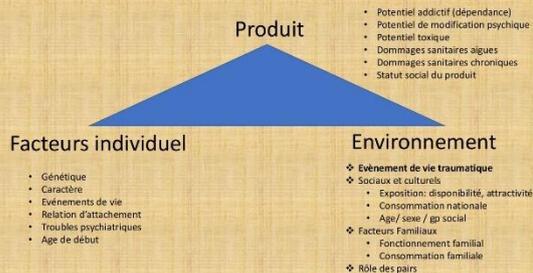
- ❖ Une rencontre entre la personnalité d'un individu
- ❖ Un contexte : situation de stress (trauma/isolément)
- ❖ Et un produit ayant ses particularités

## Consommation de drogue

- La consommation commence par
  - Du plaisir, des sensation intenses ou inhabituelles.
  - Un soulagement de tensions, de souffrances personnelles, émotionnelles ou relationnelles.
  - Sentiment d'appartenance à un groupe.
- Pour certains il existe une évolution progressive vers la dépendance
  - Installation progressive
  - Gravité très variable



## Schéma trivarié des addictions

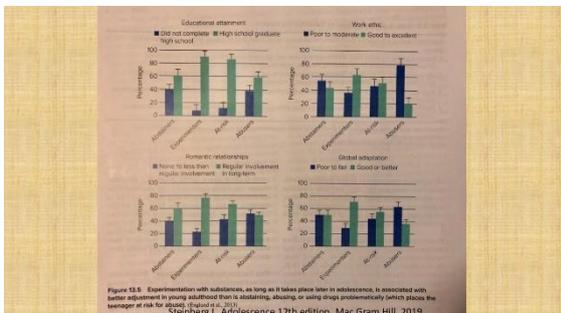


## Usage récréatif

- Usage sporadique
- Recherche de plaisir, de convivialité, d'appartenance à un groupe
- Activité parmi d'autres, ne prenant qu'un faible espace dans les comportements du sujet
- Pas de conséquences socio professionnelles en dehors de mises en dangers éventuelle
- Comportement « normal » qui existe dans une large population humaine

## Usage régulier- consommateurs à problème Zone de transition

- Consommation intensive, soutenue, en augmentation
- Zone de transition: addiction légère à modérée (entre usage nocif et dépendance)
- L'utilisation du produit est effectuée pour lutter contre une tristesse importante, ou contre des manifestations anxieuses. Il s'agit d'une tentative d'automédication.



### Trouble de l'usage/ addiction DSM 5

- I. **Perte de contrôle:**
  - Consommation **prolongée** plus importante que prévue
  - **Désir persistant** et efforts **ineffectifs** pour réduire ou arrêter la consommation
  - **Temps** considérable consacré à **chercher la substance, à la consommer, ou à se remettre de ses effets**
  - **Craving** ou fort désir de consommation
- II. **Problèmes sociaux/interpersonnels** liés à la consommation
  - Consommation **malgré les problèmes** interpersonnels ou sociaux, persistants ou récurrents causés ou exacerbés par ses effets
  - Nombreuses **activités**, familiales, sociales, professionnelles ou de loisir, **abandonnées ou réduites** à cause de la consommation
- III. **Usage à risque**
  - Consommation dans des **situations à risque** (conduite de voiture, manœuvre de machines)
  - Consommation poursuivie **malgré la connaissance des problèmes physiques ou physiologiques** persistants et récurrents
- IV. **Dépendance pharmacologique**
  - **Tolérance** (besoin d'une quantité notablement plus forte pour atteindre l'effet recherché ou l'ivresse)
  - **Syndrome de sevrage**

2-3 critères: trouble léger      4-5 trouble modéré      6 ou plus: trouble sévère

### Addiction sévère- dépendance

Modifications cérébrales fonctionnelles et structurales de plusieurs neuro circuits mettant à mal les capacités d'adaptation:

- Circuit de la récompense
- Gestion des émotions
- Humeur
- Motivation
- Apprentissages
- Passage du désir au besoin



### Addiction

- La sensation remplace l'émotion, la relation et la symbolisation
- Le besoin l'emporte sur le désir et la demande

### Evolution du cerveau

Phylogénèse

Ontogénèse

Reptilien → Paleomammalien → Neomammalien

### Le Cerveau en trois parties

Paul MacLean, 1970-1978

### Le tronc cérébral : Fonctions vitales

- Assure le lien entre cerveau et moelle épinière
- Fonctions vitales
  - Rythme cardiaque
  - Respiration
  - Température corporelle
  - L'équilibre

### Le système limbique Le cerveau émotionnel

gyrus cingulaire, corps calleux, thalamus, fornix, septum, gyrus insulaire, bulbe olfactif, noyau accumbens, amygdale, hippocampe

Circuit de récompense: Noyau du plaisir = sensation

Réservoir des mémoires émotionnelles: Pivot de l'organisation des réponses au stress et mémoire des stress et trauma

Réservoir des mémoires déclaratives et contextuelles: faits et lieux

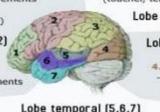
Le cerveau dit « limbique » ou « émotionnel »

### Le système de récompense

Entrées sensorielles

Voies nerveuses à dopamine

## Le cortex cérébral



- **Frontal:**  
Moteur et contrôle
- **Parietal:**  
Sensation
- **Occipital:**  
Visuel
- **Temporal:**  
Auditif

**2. Aire motrice**  
- Contrôle les muscles fins du corps (doigts, lèvres, bouche, oeil...)  
- Coordonne les mouvements  
- Contrôle la parole (articulation des mots)

**3. Aires sensorielles somesthésiques**  
- Perçoivent les sensations (toucher, température, douleur...)

**4. Aire visuelle**  
- Détecte les signaux visuels

**5. Aire auditive**  
- Détecte les signaux auditifs

**6. Aire de Wernicke**  
- Interprète le sens des phrases lues et entendues

**Lobe frontal (1,2)**

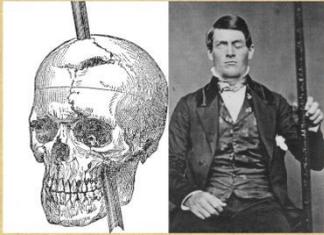
**Lobe pariétal (3)**

**Lobe occipital (4)**

**Lobe temporal (5,6,7)**

**7. Aire de la mémoire à court terme**  
- Stocke la mémoire à court terme (de quelques minutes à plusieurs semaines)

### Lobe PréFrontal et Phineas Gage



### Décalage neuronal de maturation à l'adolescence

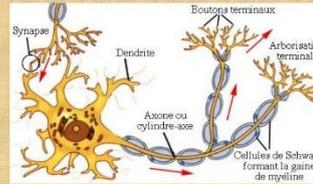
#### L'importance du développement dans la compréhension des TDC

**Observation**  
- Généralisation précoce des réseaux limbiques sous-corticaux de traitement de la récompense  
- Consolidation plus tardive des réseaux sous-corticaux de contrôle (cortex préfrontal, striatum, inhibition)  
- Le cortex préfrontal se développe dans les années septuagénaires et se fléchit à la faveur de ce décalage de maturation neuronale.

**Hypothèse**  
- La recherche de sens de la psychopathologie à l'adolescence est en lien avec des vitesses différentes de maturation entre les réseaux limbiques et préfrontaux.

Traduit de Ian Goodyear, *Wahneema Lubiano* / *Psychiatry* / *Psychiatry*

### Neurone



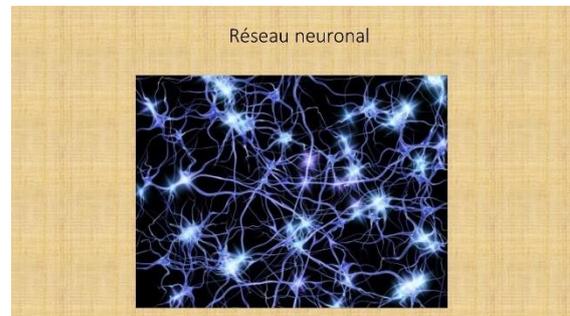
- 2 modes de communication entre les neurones:**
- Électrique (sur le neurone)
  - Biochimique (entre les neurones)

Structure schématisée d'un neurone (d'après Farah, modifié). Les flèches rouges indiquent le sens de progression de l'influx nerveux.

### Système de récompense

- > Première intension: **"SE SENTIR BIEN"**, et être accepté par ses pairs.
- > D'autres développent un usage compulsif dû à des effets renforçants: **"SE SENTIR NORMAL"**
- > Des changements ont lieu dans le "système de récompense" qui soutiennent une **dépendance**

Activation of the reward pathway by addictive drugs



#### Cerveau non addict

#### Cerveau addict

Tandis qu'en fin de compte c'est le **contrôle cortical** qui évalue en fonction du **contexte** et du désir anticipé et mémorise s'il convient d'agir ou de différer l'action.

### Sensibilisation motivationnelle: voies dopaminergiques mésocorticolimbiques

- Dopamine neurotransmetteur clé du système de récompense.
- La sécrétion de dopamine code la valeur du plaisir.
- Neurones dopaminergiques = baromètre du plaisir et de la souffrance
- Les circuits de la récompense sont « piratés » « détournés » par les drogues lors des étapes initiales de la transition vers l'addiction.
- Toutes les récompenses naturelles (aliments, boissons, sex) susceptibles d'apporter du plaisir augmentent également la dopamine dans le noyau accumbens.
- Le rôle de l'activation dopaminergique est d'attirer l'attention sur les stimuli appétitifs, d'accroître leur intérêt, de rendre fortement agréables et d'accroître leur recherche.
- Facilite la mise en mémoire (action sur l'amygdale et sur l'hippocampe)
- Organise l'action: Au niveau cortical, permet d'organiser dans le temps ce qu'on a envie de faire, de concevoir des plans, et d'exécuter des stratégies (organisation des stratégies du désir)

Les systèmes dopaminergiques assureraient ainsi à la fois la détection dans l'environnement, le couplage et l'apprentissage des stimuli susceptibles d'apporter du plaisir et d'entretenir des mécanismes qui sont de l'ordre de la répétition.

Voie finale commune du plaisir, de l'intérêt et de la motivation

Sensibilisation motivationnelle: saillance de la récompense (augmentation progressive de la motivation à consommer)

Etat émotionnel négatif lié à un déficit d'activation du circuit de la récompense: augmentation du seuil

Dérèglement interoceptif (insula): mise en route automatique du besoin de consommer: le craving

Perception des états internes analysant le besoin

**Le circuit de la récompense (valeur du besoin)**

Les voies de la mémoire et des habitudes conditionnelles (associations apprises)

**Le circuit de la motivation: Saillance (valeur d'un besoin et répond aux états internes)**

Contrôle cortical, intellectuel et exécutif (résoudre les conflits)

Hyperactivité de l'évitement et de l'angoisse (amygdale)

Circuit de l'évitement et de l'angoisse

Apprentissage des habitudes (comportement automatique non lié à un effet recherché mais qui passe en mode stimulus-réponse)

Apprentissage des habitudes (comportement automatique non lié à un effet recherché mais qui passe en mode stimulus-réponse)

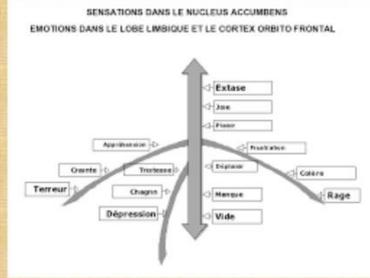
Déficit de contrôle inhibiteur (atteinte des fonctions exécutives): perte du contrôle « rationnable »

### Modulation de la synapse dopaminergique

Matthias et al., *Nature* 1996; Maldonado et al., *Nature* 1997; Lüscher et al., *Science* 1999

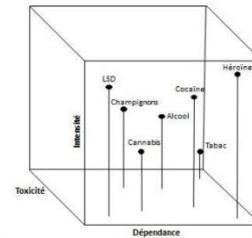
## Modulation des neurones dopaminergiques

- Les neurones dopaminergiques sont influencé par leurs récepteurs
- Plaisirs de l'alimentation stimulent les récepteurs cannabiniérgiques
- Plaisirs sexuels stimulent le récepteurs opioïdiérgiques
- Relations affectives et amoureuses: récepteurs opioïdiérgiques, système corticotrope et le système ocytociniérgique.



- Ex de présenter un billet de dollard
  - Dire qu'il va l'avoir
  - Et puis le lui retirer
- Chute brutale de l'activité dopaminérgique
- Etat transitoire de souffrance psychique

## Cube de dangerosité pharmacologique



## Dopamine

- Le désir augmente le plaisir
- L'attente du plaisir est déjà le plaisir
- Si l'objet n'a rien d'imprévu, si le plaisir est programmé, si l'incertitude est nulle, la dopamine n'intervient pas, même si le plaisir est grand
- Plus l'incertitude est grande plus les chances d'erreur sont importantes et plus l'activité des neurones est grande.

→ Attendre multiplie l'intensité des émotions, des sentiments comme des sensations!

3 états d'activité des neurones dopaminérgiques:

- Désir/plaisir: les neurones s'activent: j'attends, j'ai des choses bonnes
- Déception/ manque: les neurones ont une chute d'activité
- Routine: l'activité des neurones ne change pas

## Dommages liées au consommations

- **Tabac:** 1/9 des décès en France (70 000/an)

Principalement: cancer des bronches, poumons, des voies aérodigestives supérieures, maladies cardiovasculaires et respiratoires.

- **Alcool:** 13% des décès annuels (49 000)

Produit le plus dangereux

Cause direct de maladies et de délinquance

Facteurs déclenchants de nombreuses maladies (Cirrhoses, cancers, ts neuropsychopathologiques, suicides) et d'une très importante délinquance (30% des violences, 40% des violences familiales, 20% suicides, suicide)

15 000 morts par cancer / 12000 CV / 8000 digestif / 8000 cause externe (accidents, suicides, chutes, homicides) et 3000 pathologie mentale

- **Cannabis:** 1% des revenus du trafic de drogue en France

175 à 190 décès annuels conduite sous emprise

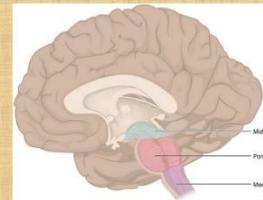
Cancer pulmonaire/ Sd amotivationnel/ déclin des capacités d'apprentissage/favorise la survenue d'une schizophrénie

- Cocaine
- MDMA

## Dysrégulation émotionnelle et addictions

Un bas niveau de régulation émotionnel est considéré comme un facteur qui augmente la probabilité de prise de risque chez les jeunes gens ainsi que chez les mineurs (Mullin & Hinshaw, 2007), au même titre que dans l'abus de substance (Schreiber, Grant, & Odlaug, 2012).

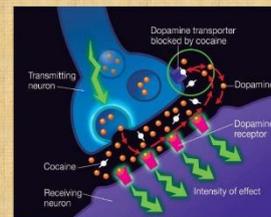
## Action des drogues sur le tronc cérébral : l'overdose...



## ORIGINES ET FONCTIONS DES EMOTIONS



## Cocaïne et neurotransmission





### Le Binge drinking ou alcoolisation ponctuelle importante

- Consommation d'alcool d'environ 60 à 70 g d'éthanol pur (soit 6 à 7 verres standards ou unités d'alcool en France) en un laps de temps d'environ 2 heures, survenue au cours des six derniers mois (SAMHSA, 2011).
- Seuils choisis car ils induisent des dommages sociaux mesurables (Weschler et Austin, 1998).
- Manière de boire : « trop d'alcool et trop vite »

### Facteurs influençant l'alcoolémie et sa perception par le sujet

- Dose
- Genre
- Contexte
- Rapidité d'ingestion
- Etat émotionnel
- Alimentation concomitante
- Masse corporelle

(Johnson et al., 2004; Silva & Padilha 2011)

### Signes d'alerte devant une personne ayant trop bu

- Td de l'équilibre
- Vomissements
- Pouls rapide et irrégulier
- Respiration irrégulière
- Extrémités corporelles froides
- Évanouissement
- Confusion mentale

### Cinétique de l'Alcool

- 1 verre standard d'alcool = 10g/L = 0,2g/l dans le sang
- Maximum de l'alcoolémie à 30min à jeun; à 1h après un repas
- Diminution de 0,1g/l par heure
- Pas de « trucs » qui font diminuer plus vite l'élimination de l'alcool
- Donc 4 verres = 0,8g/L et 2h après le pic = 0,6g/l

Alcoolémie	0,5	0,8	1,2
Risque AVP	x2	x10	x35
Code de la route	Infraction (jeune conducteur < 0,2)	Peine de prison possible	

Alcoolémie g/l	Doses d'alcool (À titre indicatif variations)	Etat	Symptômes cliniques
0,20-0,50	1 à 2 doses	Euphorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus sociable, parle plus facilement</li> <li>• Augmentation de sa confiance en lui, désinhibition.</li> <li>◦ Diminution de l'attention, de la capacité de jugement et de contrôle.</li> <li>◦ Augmentation du temps de réaction (0,5g/l)</li> <li>◦ Début d'un préjudice sensitif (visuel dès 0,2g/l) et moteur (0,6g/l)</li> </ul>
0,5 – 1,5	2 à 6 doses	Excitation	
1,5 – 2,5	6 à 10 doses	Confusion	
2,5– 3,0	10 à 15 doses	Stupeur	
3,0– 4,0	15 à 20 doses	Coma	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Inconscience/hypothermie/ incontinence/ tb respiratoire et circulatoire/ diminution des réflexes</li> <li>Risque de mort</li> </ul>
4,0 – 5,0	Plus de 20	Mort	◦ Mort par blocage de respiration centrale

Alcoolémie g/l	Dose d'alcool (À titre indicatif variations)	Etat	Symptômes cliniques
0,20-0,50	1 à 2 doses	Euphorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus sociable, parle plus facilement</li> <li>• Augmentation de sa confiance en lui, désinhibition.</li> <li>◦ Diminution de l'attention, de la capacité de jugement et de contrôle.</li> <li>◦ Augmentation du temps de réaction (0,5g/l)</li> <li>◦ Début d'un préjudice sensitif (visuel dès 0,2g/l) et moteur (0,6g/l)</li> </ul>
0,5 – 1,5	2 à 6 doses	Excitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Euphorie + excitation + désinhibition</li> <li>◦ Majoration des altérations cognitives (jugement, mémoire, sensitives et motrices (équilibre, incoordination sensitive motrice) qui sont importante</li> </ul>
1,5 – 2,5	6 à 10 doses	Confusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Sédation</li> <li>◦ Désorientation, confusion mentale.</li> <li>◦ Etats émotionnels exagérés et non régulés.</li> <li>◦ Engourdissement, et incoordination motrice majeure</li> <li>◦ Altération cognitives majeures</li> </ul>
2,5– 3,0	10 à 15 doses	Stupeur	◦ Léthargie
3,0– 4,0	15 à 20 doses	Coma	◦ Inconscience/hypothermie/ incontinence/ tb respiratoire et circulatoire/ diminution des réflexes

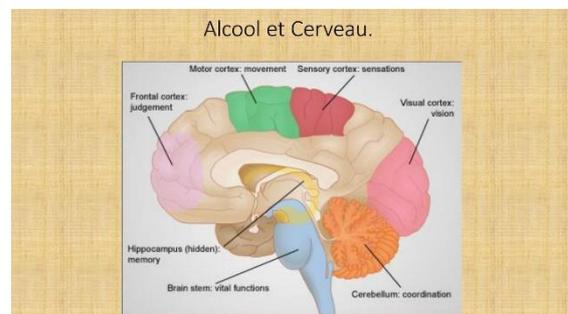
### Alcool prises aiguës

#### Risques aigus liés aux substances

- Alcool
  - 1<sup>er</sup> effet stimulant
  - 2<sup>ème</sup> effet sédatif
- Temps de prise (boire vite= sédatif)
- Effet de l'alimentation
- Alternance entre verre d'alcool et soft

### Dépistage de signe pré coma éthylique

- Somnolence
- Non réponse aux stimulations verbales et physiques
- Ne respire plus
- Question: est il dans le haut de la courbe de son alcoolémie ou va-t-il s'enfoncer?
  - Doses prises
  - Temps d'absorption



## Sensibilité du cerveau jeune

- Pour une quantité donnée d'alcool, les adolescents sont plus sensibles que les adultes à certains effets, mais moins sensibles à d'autres.
- Plus sensibles aux effets liés à l'apprentissage et de la mémoire (par exemple, le phénomène de black-out).
- Moins sensibles à la sédation produite par l'alcool.

## Effets différents chez le cerveau jeune

### Atteinte de la mémoire, sans possibilité de récupération :

- Les résultats des effets de fortes concentrations d'alcool sur les centres du cerveau liés à la mémoire (en particulier l'**hippocampe**)
- Rare chez les adultes, mais relativement courante chez les adolescents (par exemple 10% en 2 semaines)
- Compatible avec une plus **grande sensibilité des centres de la mémoire** des adolescents aux effets de l'alcool

▶ **Moins de sédation** signifie que les adolescents peuvent continuer à boire plus sans s'endormir.

▶ Le résultat est une **plus grande consommation d'alcool** que les adultes.

### Prolifération des voies neuronales

- Rend le cerveau polyvalent et capable de s'adapter à différents environnements

### L'élagage

- Avec l'expérience les voies inutilisées sont éliminées, réduisant les options pour le comportement

### La myélinisation

- Rend les voies restantes rapide et plus efficace

## L'impact de l'alcool

Affecte deux des trois stades de développement:

- Inhibe la croissance des neurones
- diminue la myélinisation

- L'alcool peut également entraîner la mort des cellules nerveuses
- En conséquence, l'alcool a plus d'effet sur le cerveau en développement.

## La "Gueule de bois"

Traduction d'une altération significative du fonctionnement normal (par exemple, la capacité de concentration, la mémoire, la vitesse de réaction). Elle est due à une combinaison de :

- Modifications du sommeil dus à l'alcool
- Déshydratation (changements hormonaux)
- Les changements dans les neurotransmetteurs
- Le sevrage de l'alcool

## Les corrélations entre binge drinking et devenir de l'adolescent

Un adolescent « binge drinkers » est plus susceptible de :

- Développer un problème d'alcoolisme chronique
- Développer un autre problème de toxicomanie
- Développer un problème de santé mentale
- Être impliqués dans la criminalité
- Avoir des difficultés scolaires
- Être financièrement moins bien lotis
- Importance des facteurs de prédisposition

## Les conséquences comportementales



## CB1 Régions cérébrales

- Cervelet Cerebellum
- Hypothalamus
- Système limbique
- Cortex Préfrontal
- Cortex Pariétal
- Récompense



(Haring et coll., 2012)

## Les phases de la maturation neuronale à l'adolescence

Cette maturité passe par trois étapes sur une période de plusieurs années:

- Prolifération des voies neuronales
- Elagage de ces voies
- La myélinisation (substance blanche)



## Cortex Préfrontal



Fonction :  
Jugement  
Prise de décision



Effets :  
Manque de jugement.

### Cortex Parietal



**Fonction :**  
 Ability  
 Problem solving  
 Language comprehension  
 Auditive and visual informations  
 Behavior control  
 Decision making



**Effect :**  
 Distorsion of informations visuals, auditives, cognitives  
 Poor Judgment

### Hypothalamus

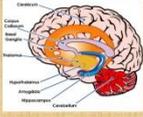


**Fonction :**  
 Température Régulation  
 Appétite  
 Blood pressure  
 Sleep(cycle)



**Effects :**  
 Sleep disturbance  
 Munchies

### Limbic system

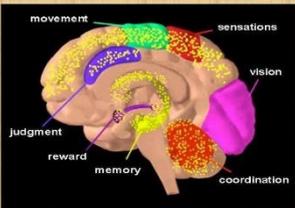


**Functions :**  
 Amygdalas : memory fear anxiety.  
 Hippocampe : memory



**Effects :**  
 Memory disturbance  
 Lack of motivation  
 Dépression.

### Cannabis et cerveau

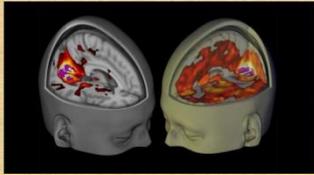


### Cannabis

• Tbs psy induits:  
 Il demeure très difficile de distinguer la part qui peut être imputée au haschisch dans l'apparition et le maintien d'un trouble psychique donné. La littérature internationale rend largement compte de cette difficulté à mesurer la part attribuable en propre au cannabis dans la survenue de troubles psychiques à l'adolescence (Phan, Obradovic, Har, 2016)

### LSD et cerveau

1938 : Albert Hofmann découvre LSD  
 1943 : premier usage  
 1953 : première utilisation thérapeutique  
 1960 : interdiction



### Schéma d'intervention Peer care

```

  graph TD
    A[Création de l'alliance] --- B[Écoute empathique]
    B --- C[Evaluation de la situation]
    C --- D[Création d'un lien sûr]
    C --- E[Conseils éclairés]
    C --- F[Orientation vers une structure de soin]
  
```

### Merci de votre attention




L'intervention d'Alexandre ESCAUT suscite les commentaires de la salle, notamment sur le film présenté au début de sa présentation : on y voit un animal devenir addict à un aliment qu'il ingère, avec de plus en plus de confiance, alors que cela lui fait de moins en moins d'effet. La question est : que va-t-il devenir ? Il fait observer que la première fois qu'il voit cet aliment, il ne s'arrête pas, ne s'y intéresse pas. La deuxième fois, il le prend. On voit que les sensations dans sa tête, à ce moment-là, sont bonnes. Il continue, de moins en moins hésitant, de plus en plus vite. Au fur et à mesure que cela s'accélère, son humeur change et les effets aussi.

## 19 mars 2009 - Clôture du séminaire par toute l'équipe organisatrice

---

L'ensemble des partenaires remerciements chaleureusement l'INSA Strasbourg, Nathalie Garter et l'ensemble des élèves du BDE pour l'organisation de ce séminaire.

Rendez-vous l'année prochaine à l'**ENAC Toulouse**, les 23 et 24 mars 2019.